

Concertation technique sur l'état des lieux

Dossier de rédaction de H2o
Avril 2025

L'état des lieux intervient au début de chaque cycle de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau qui se déroule sur 5 ans. Il met en lumière un diagnostic de l'état des milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, zone littorale, eaux souterraines) et des pressions empêchant l'atteinte du bon état des eaux. L'état des lieux réalisé actuellement contribue à la construction du SDAGE 2028-2033 et de son programme de mesure. Pour la première fois une concertation technique est organisée. Celle-ci vise à présenter l'état des masses d'eau (soit l'état écologique et chimique des eaux de surface, l'état chimique des eaux souterraines) et solliciter l'avis des acteurs institutionnels de l'eau sur les pressions identifiées comme importantes et significatives.

La concertation technique de l'état des lieux commence le 1er avril 2025.

Y participer